

Séance du 19 Janvier 2005

L'an deux mil cinq le dix-neuf Janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M.Paul UGUEN, Maire.

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M.Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, M. André RIOU 3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF, 5ème Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, Mme Louissette LE ROUX, M.Pierre LE DILAVREC, M. Rémy LE MEUR, Mme Françoise NORMAND, M.Tanguy MORVAN,

Absents : M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN, M. Michel LE ROY, M. Jacques TILLY

Procurations : Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN à Mr Pierre LE DILAVREC, Mr Michel LE ROY à Mr Daniel FUSTEC, Mr Jacques TILLY à Mr Tanguy MORVAN

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 Janvier 2005

Date de Publication : 21 janvier 2005

Secrétaire : Mr Pierre LE DILAVREC

Objet : Réhabilitation des halles : demande de D.G.E et de subventions auprès du Conseil Général et conseil Régional

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 121/01 du 26 Juin 2002 relative à la réhabilitation des halles, et qui l'autorisait à passer un contrat de maîtrise d'oeuvre avec M. Olivier BAILLOT, Architecte. La volonté de la Commune est d'engager la réhabilitation des halles, partie intégrante du Patrimoine local, et redonner au bâtiment le lustre de sa qualité patrimoniale, historique et architecturale, vecteur d'attractivité en milieu rural, cet équipement polyvalent reçoit de nombreuses activités socioculturelles du secteur, notamment " les crèches du monde " et diverses expositions dans le cadre de l'animation des petites cités de caractère.

Les travaux prévus par M. BAILLOT, Architecte, portent sur divers domaines: gros œuvre, couverture, menuiseries intérieures et extérieures, plâtrerie, faïences, serrurerie, peinture, électricité, ventilation, chauffage, plomberie.

Il y aura notamment la création d'un local technique avec armoire électrique, d'un système de désenfumage (existant mais pas suffisant), le remplacement du lambris à l'étage non conforme sera effectué, la rehausse des Garde-corps non conformes à l'étage s'avère nécessaire tout comme la création d'un parvis avec accès handicapés, il y a lieu également d'améliorer le confort d'utilisation par la création d'un chauffage et d'une ventilation extraction efficaces, de créer un bloc sanitaires à l'intérieur, de changer le dôme actuel par une verrière, d'améliorer l'acoustique (plafonds absorbants), de réaliser un enduit à pierre vue sur l'ensemble des murs intérieurs

L'estimatif de ces travaux s'élève à 370 100 Euros et les honoraires à 37 010 Euros portant l'ensemble à 407 110 Euros H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

APPROUVE le projet présenté,

ADOPTE le devis estimatif,

SOLLICITE pour ces travaux une subvention de 40,62% (165 355 €) au titre de la DGE 2005,

SOLLICITE pour ces travaux une subvention de 30 % (122 133 €) de la Région Bretagne,

SOLLICITE pour ces travaux une subvention de 38 200 € (9,38 % du montant H.T des travaux représentant 30% du coût H.T plafonné à 127 333 €) auprès du Conseil général du Finistère, au titre des équipements culturels et socio culturels

AUTORISE le Maire à lancer les appels d'offres nécessaires, à réaliser les travaux, et à signer l'ensemble des pièces à intervenir;